

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article4474>



Stage C.A. et Dotation Horaire Globale

- SNES académique de Dijon - Départements - Saône-et-Loire - Stages départementaux -



Date de mise en ligne : dimanche 17 novembre 2013

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Stage C.A. et Dotation Horaire Globale

**Le jeudi 9 janvier de 9 h 30 à 17 h 30 à
Chalon-sur-Saône**

**ouvert à tous les collègues, syndiqués ou
non syndiqués.**



Lors du dernier Comité Technique Départemental, le DASEN de Saône-et-Loire a annoncé que le mode de calcul des Dotations Horaires Globales (DHG) des collèges pour la rentrée 2014 allait être modifié. Les enveloppes attribuées seront effectivement « globales », sans fléchage pour les langues, les labos, les groupes... etc. Aux établissements de faire leurs choix pour répartir cette dotation ! On subodore que la gestion de la pénurie au plus près du terrain favorisera un climat aussi serein dans les collèges que dans les lycées où la méthode s'applique déjà...

Lors du Comité Technique Académique, la Rectrice a, quant à elle, annoncé que la gestion des lycées se ferait, à partir de janvier 2014, non plus au niveau des départements mais au niveau de l'académie.

Il faudra donc se montrer plus que jamais vigilant lors des C.A. qui seront consacrés, au cours du mois de février, à la répartition des DHG dans les établissements.

Pour vous aider à y voir plus clair, le SNES-FSU de Saône-et-Loire vous invite à vous inscrire dès à présent au stage qu'il consacre au C.A. et à la D.H.G. en particulier.



Pour cela :

– 1. Recopiez et déposez auprès de votre chef d'établissement impérativement avant le 9 décembre la lettre-modèle de demande d'autorisation d'absence adressée à la Rectrice, proposée ci-dessous :

<https://www.dijon.snes.edu/spip/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg>

Modèle d'autorisation d'absence pour les titulaires à télécharger

<https://www.dijon.snes.edu/spip/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg>

Modèle d'autorisation d'absence pour les non titulaires à télécharger

Remarque : toute autorisation d'absence pour un stage syndical est strictement de droit, dans la limite de 12 jours par fonctionnaire.

Stage C.A. et Dotation Horaire Globale

- 2. Remplissez précisément et renvoyez la fiche d'inscription ci-dessous à :
SNES de Saône-et-Loire 2 rue du Parc 71100 CHALON SUR SAONE ou à : snest71@dijon.snes.edu
<https://www.dijon.snes.edu/spip/local/cache-vignettes/L64xH64/doc-d03fe.svg>
-

Fiche d'inscription à envoyer au SNES 71



Fédération Syndicale Unitaire